LIGUE CALÉDONIENNE DE NATATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR. LUNDI 27 JUILLET 2026 - CARD

Lundi 27 juillet 2026- début des travaux à 17h30 - fin des travaux à 20h00

Appel nominal par le trésorier
Assistaient à la réunion du comité directeur :

Nom, Prénom	Fonction	Présents	Absents excusés
Jean Claude ROBIN	Président		X
Cyril HUET (CH)	Trésorier	X	
Raphael ZANON (RZ)	Secrétaire général adjoint	X	
Marianne BROU (MB)	Membre	X	
Stéphane DELANDE (SD)	Membre	X	
Sandrine LADRECH (SL)	Membre		X
Chantal MUGNIER (CM)	Membre		X
Nathalie NAUD (NN)	Membre	X	
Alisson MAVAETAU (AM)	Secrétaire de la ligue et de séance	X	
Stéphane TICHON (Le CTL)	Conseiller technique de ligue (CTL)		X

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 22 juin 2026.
2. Point sur les licences.
3. Point sur mails.
4. Présentation des demandes de subventions DJSNC 2027 relatives aux différents projets.
5. Bilan de la réunion des présidents de clubs concernant le projet PTAT
6. Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves dans le cadre des dispositifs sport-études en Nouvelle-Calédonie
7. Validation du compte rendu de la Commission Sportive du 15 juillet 2026.
8. Validation location d'une maison pour l'hébergement de la délégation à Tahiti dans le cadre des Jeux du Pacifique 2027.
9. Sollicitation de la Province des Îles – Projet « Aisance aquatique » à Lifou.
10. Point sur l'organisation du Meeting des P'tits Picots des 24 et 25 octobre 2026.
11. Questions diverses.

Préambule

En l'absence du président, retenu pour des raisons médicales, la séance est présidée par Cyril Huet, trésorier de la Ligue.

Marianne Brou, informe les membres du comité directeur qu'en raison d'autres obligations, elle ne pourra être présente qu'en début de réunion, pour une durée d'environ une heure

1. Validation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 22 juin 2026

Le compte rendu de la réunion du comité directeur du 22 juin 2026 a été adopté à l'unanimité sans modification.

2. Point sur les licences.

Le comité directeur prend connaissance de l'évolution des licences arrêtée au 27 juillet 2026.

À cette date, la ligue calédonienne de natation compte 3 229 licenciés, soit une diminution de 10,7 % par rapport à la même période en 2025.

Le comité constate que cette baisse s'inscrit dans la continuité du recul des effectifs observés depuis les événements de 2024.

Il relève toutefois une progression du nombre de licences compétition. Cette évolution résulte principalement de la mise en œuvre de la bascule des nageurs de la catégorie Avenirs vers la licence compétition, en remplacement de la licence « Natation Pour Tous ».

3. Point sur le courrier (Chrono)

Date	Expéditeur	Objet	Décision / Suite à donner
25/06/2026	Fédération Française de Natation (FFN)	Confirmation du versement du salaire de M. Stéphane Tichon dans le cadre de la convention LCN–FFN.	Prendre acte.
30/06/2026	DJSNC	Réunion de présentation de la campagne des subventions 2027.	Prendre acte. Participation de la Ligue.
06/07/2026	CISE	Impossibilité d'assurer l'hébergement du stage Benjamins, le CISE étant occupé par le FO.	Rechercher une solution d'hébergement alternative.
Juillet 2026	Agence Nationale du Sport (ANS)	Notification de la mise en paiement de la convention pluriannuelle relative au financement du salaire de M. Stéphane Tichon.	Prendre acte.
20/07/2026	FEBECS	Réponse défavorable à la demande de financement du projet Océania.	Prendre acte et étudier d'autres possibilités de financement.
21/07/2026	SPL	Organisation d'une journée de nettoyage du bassin de 50 m, du local de chronométrage et du matériel d'eau libre.	Organiser la participation de la Ligue et désigner les personnes présentes.
22/07/2026	Province des Îles Loyauté	Sollicitation de la Ligue pour participer à l'opération « Aisance Aquatique » à Lifou.	Étudier la demande et valider la participation de la Ligue.
23/07/2027	CTOS	Appel à intérêt pour l'accueil de jeunes en Service Civique	Diffusion club cd

4. Présentation des demandes de subventions DJSNC 2027 relatives aux différents projets

Cyril, présente au comité directeur un état de la situation financière de la ligue arrêté au 30 juin 2026. Il indique que la trésorerie actuelle permet de couvrir les engagements prévus jusqu'à la fin de l'exercice, tout en soulignant l'importance d'anticiper dès à présent la préparation du budget 2027.

Le comité prend également connaissance du calendrier de la campagne de subventionnement de la DJSNC, dont la période de dépôt des dossiers est fixée du 14 juillet au 15 septembre 2026.

Les principaux projets retenus pour les demandes de subventions 2027 concernent :

- La préparation des Jeux du Pacifique 2027,
- Les déplacements liés au parcours de performance (Championnats de France U18 et Championnats du Queensland), à travers le PAP NC
- Le programme fédéral de détection U13, la poursuite de la formation des entraîneurs,
- Les actions de développement de la Natation Artistique et de l'Eau Libre.

Le comité prend également acte de l'évolution des orientations de la DJSNC, qui accorde une attention particulière aux projets à vocation sociale et inclusive visant à favoriser l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre. Sport féminin et Sport Handicap.

5. Bilan de la réunion des présidents de clubs concernant le projet PAP NC (anciennement PTAP)

Le comité directeur souhaite renommer le projet et prend connaissance du compte rendu de la réunion des présidents de clubs du 27 juin 2026 consacrée au **P**rojet d'**A**ccompagnement à la **P**erformance de **N**ouvelle **C**alédonie (PAP NC au lieu de PTAP NC). À l'issue des échanges, il est décidé de reporter la mise en œuvre du dispositif au 1er février 2027 afin de poursuivre la concertation avec les clubs, de finaliser le projet et d'en préciser les modalités techniques, financières et organisationnelles.

Le comité rappelle que le PAP NC constitue un dispositif complémentaire au travail des clubs, destiné à renforcer l'accompagnement des nageurs inscrits dans le Parcours de Performance Fédérale tout en favorisant leur maintien sur le territoire.

Les présidents de clubs ont notamment demandé une meilleure prise en compte de la rémunération des entraîneurs participant au dispositif. Ils ont également exprimé des inquiétudes quant au financement du PAP NC, craignant que la centralisation de certaines subventions (DJSNC, ANS) au niveau de la ligue ne se fasse au détriment des budgets des clubs. Mais ont néanmoins validé le principe de la venue de M. Richard MARTINEZ en octobre 2026.

Cyril informe qu'il a été convenu que chaque club transmette, avant le 10 juillet 2026, ses propositions d'évolution du projet ainsi que ses observations sur le budget afin de poursuivre la co-construction du dispositif.

Cependant le comité constate qu'au 23 juillet 2026, malgré une relance effectuée par Cyril aucun retour écrit n'avait été reçu de la part des clubs.

6. Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves dans le cadre des dispositifs sport-études en Nouvelle-Calédonie

Le comité directeur prend connaissance de la circulaire du Vice-Rectorat relative aux modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves dans le cadre des dispositifs sport-études en Nouvelle-Calédonie.
Il est rappelé que les élèves sont classés selon quatre niveaux de priorité :

Publics concernés après validation par la DJSNC et/ou la MAS (mission d'appui au sport)	Que le niveau de l'élève relève de la détection de haut-niveau, de haut-niveau reconnu ou de haute performance, le public cible du dispositif sport-études est, par ordre de priorité : ➢ Public 1 : Rang de priorité 1 : ○ Sportives et sportifs inscrits sur listes ministérielles (SHN, Espoirs, CN) ○ Sportives et sportifs des CFCP sous convention de formation ; • Public 2: Rang de priorité 2: sportives et sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère en charge des sports; ➢ Public 3 : Rang de priorité 3 : sportives et sportifs non listés mais membres d'une filière d'excellence labellisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, détectés par leur fédération en amont du PPF et suivis dans le cadre d'un projet d'accession territorial, après avis de la commission ad hoc ; ➢ Public 4 : Hors rang de priorité : en cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves précédemment mentionnés, les élèves présentant un niveau sportif leur permettant de s'inscrire dans une activité sportive intense, inscrits dans une structure agréée d'une fédération nationale sportive délégataire, laquelle est en capacité d'attester du besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau. Peuvent demander à bénéficier d'un aménagement individuel sport-études, les élèves relevant des catégories 1-2 et 3 ci-dessus. Si les élèves ne sont pas en mesure de fournir une attestation de sportif de haut niveau, les chefs d'établissement peuvent obtenir cette information en adressant une demande à l'adresse suivante : djs.capss@gouv.nc

À la demande d'un club souhaitant le reclassement de certains nageurs en Public 2 au lieu de Public 3, le comité rappelle que les critères de classement sont définis par la DJSNC et le Vice-Rectorat. Ils ne relèvent pas de la compétence de la Ligue et ne peuvent donc être modifiés par une décision de celle-ci.

Le rôle de la Ligue est d'informer les clubs, de confirmer l'application de la réglementation en vigueur et, à la demande de la DJSNC et du Vice-Rectorat, d'apporter un avis technique sur la situation de certains nageurs lorsque cela est nécessaire.

À ce jour, au regard de la circulaire en vigueur, le comité ne constate aucune erreur de classement ni aucun élément justifiant une demande de modification auprès de la DJSNC et du Vice-Rectorat.

Le comité regrette les difficultés rencontrées par le club et l'invite, s'il estime que sa demande est fondée, à adresser un courrier argumenté à la DJSNC, au Vice-Rectorat, avec copie à la Ligue Calédonienne de Natation (LCN), en exposant les motifs de sa demande ainsi que les dispositions réglementaires sur lesquelles elle s'appuie.

Le comité comprend également les difficultés que peut engendrer l'existence de règles différentes appliquées par d'autres fédérations. Toutefois, la Ligue est tenue d'appliquer la réglementation définie dans la circulaire en vigueur et ne peut s'en écarter.

7. Validation du compte rendu de la Commission Sportive du 15 juillet 2026.

A. Eau Libre

Le comité directeur valide le transfert du championnats d'eau libre NC initialement programmées à Nouméa le dimanche 29 novembre vers le site de Poé (Bourail), les 28 et 29 novembre 2026. Le programme prévisionnel prévoit l'organisation des épreuves du 1 km et du 5 km le samedi (départ aux environs de 10h), tandis que le 3 km (départ aux environs de 10h), se déroulera le dimanche pour l'ensemble des catégories.

Le comité prend également connaissance du dispositif de sécurité et de l'organisation logistique prévus pour cette manifestation. Celui-ci comprendra notamment un repérage préalable du parcours, ainsi que la mobilisation d'un bateau au minimum, d'une moto-marine au minimum et de kayakistes afin d'assurer la surveillance des nageurs. Le parcours sera tracé le long de la bande des 300 mètres, garantissant des conditions optimales de sécurité pour les participants.

B. Modifications du calendrier en bassin

Le comité directeur valide plusieurs ajustements du calendrier sportif 2026 afin de tenir compte du calendrier scolaire, notamment des épreuves du Diplôme National du Brevet, ainsi que des disponibilités des bassins.

- Les Interclubs Avenirs (U11) sont reportés au samedi 5 décembre 2026 au Cercle des Nageurs Calédoniens (CNC),
- le Trophée de Nouvelle-Calédonie est maintenu au dimanche 6 décembre 2026.
- Les Championnats de Nouvelle-Calédonie en bassin de 50 mètres demeurent programmés les 21 et 22 novembre 2026.

Concernant les meetings 2027, le comité directeur réaffirme sa volonté de conserver quatre rendez-vous annuels (février, mars, juin et novembre/décembre), considérant que cette organisation répond aux besoins du calendrier sportif et favorise le maintien d'une dynamique compétitive tout au long de la saison.

C. Critères de sélection – Jeux du Pacifique 2027

Le comité directeur valide les orientations relatives aux critères de sélection pour les Jeux du Pacifique 2027 mais modifie la période sélection. Il est retenu que les performances qualificatives devront être réalisées entre le 1er janvier et le 1er mai 2027 au lieu du 1er janvier au 30 mai.

D. Projet PAP NC

Le comité directeur prend acte des réactions suscitées par certains passages du compte rendu de la commission sportive relatifs au Projet d'Accompagnement à la Performance de la Nouvelle Calédonie (PAP NC). Il est rappelé que ce document avait pour seul objet de retranscrire les échanges intervenus lors de la réunion de la commission sportive et ne constituait ni une prise de position ni un jugement de la Ligue.

E. Modalités d'aménagement scolaire

Le comité directeur prend connaissance des dispositions de la circulaire du Vice-Rectorat du 13 mars 2026 relatives aux aménagements de la scolarité des sportifs. Il est rappelé que ces

dispositifs peuvent prendre la forme d'une intégration en classe sport-études ou d'un aménagement individuel, selon les critères définis par le Vice-Rectorat et la DJSNC.

8. Validation location d'une maison pour l'hébergement de la délégation à Tahiti dans le cadre des Jeux du Pacifique 2027

Le comité directeur valide la location de la Villa Fareapi à Papeete pour l'hébergement de la délégation calédonienne durant les Jeux du Pacifique, du 22 juillet au 1er août 2027. Ainsi que la prise en charge du déplacement du président de la ligue calédonienne de natation à cette occasion.

Cyril présente également la composition prévisionnelle de l'encadrement de la délégation. Il assurera les fonctions de manager, M. Stéphane TICHON celles d'entraîneur et Melle Armelle HIDRIO celles de « chaperon féminin ». Un entraîneur complémentaire sera désigné ultérieurement parmi les représentants des clubs de Dumbéa Natation, du Cercle des Nageurs Calédoniens et de l'Olympique de Nouméa Natation

9. Sollicitation de la Province des Îles – Projet « Aisance aquatique » à Lifou.

Le comité directeur prend connaissance de la sollicitation de la Province des Îles relative à la mise en œuvre du projet « Aisance aquatique » dans le cadre des opérations d'été. Il est rappelé que ce dispositif s'adresse à des groupes d'enfants accueillis pour une seule journée, nécessitant une adaptation quotidienne de l'encadrement.

Le comité émet un avis favorable de principe à la participation de la ligue, sous réserve que l'opération n'engendre aucune charge financière pour celle-ci. Il est demandé que la Province des Îles prenne intégralement en charge les frais de transport ainsi que la rémunération du Conseiller Technique, si son intervention est retenue. Le comité rappelle également que l'ensemble des enfants participant au dispositif devra être titulaire d'une licence fédérale.

À défaut d'un prestataire extérieur, Stéphane se déclare disponible pour assurer cette mission et étudier la possibilité de proposer, en complément, des actions de formation sur place. Le comité mandate Cyril afin de poursuivre les échanges avec la Province des Îles et de s'assurer que les conditions financières et réglementaires soient réunies avant de confirmer l'engagement définitif de la Ligue.

10. Point sur l'organisation du Meeting des P'tits Picots des 24 et 25 octobre 2026.

Le comité directeur valide l'organisation d'un transport collectif en autocar de 55 places pour le déplacement à Pouembout. Une participation forfaitaire de 1 000 F CFP par personne sera demandée aux clubs afin de confirmer les réservations et de limiter les désistements.

Concernant les officiels, les ROCS des clubs de Nouméa et grand Nouméa seront pris en charge au niveau du transport et de l'hébergement du samedi au dimanche. Une session de formation destinée aux nouveaux officiels sera organisée, soit le vendredi soir, soit le samedi matin. Marianne est chargée de se rapprocher du club des P'tits Picots afin d'en définir les modalités d'organisation.

Le comité rappelle enfin que les clubs devront prendre directement contact avec le club des P'tits Picots pour l'organisation de leur hébergement et de leur restauration durant le week-end.

11. Questions diverses.

Le CTOS a sollicité la ligue afin d'organiser, comme initialement prévu, un déplacement en décembre 2026 dans le cadre de la préparation de l'équipe de Nouvelle-Calédonie de natation aux Jeux du Pacifique de Tahiti 2027.

Il est rappelé que, lors du précédent comité directeur, ce projet de déplacement avait été annulé en raison de l'absence de financement permettant sa mise en œuvre.

Le CTOS a depuis renouvelé sa demande auprès de la ligue. En effet, plusieurs sources de financement ont été identifiées, notamment une participation de l'ANS ainsi que des crédits de préparation du CTOS,

Dans cette perspective, Stéphane a identifié une compétition à Sydney, prévue du 13 au 22 décembre 2026, qui constituerait une opportunité de préparation particulièrement adaptée pour la sélection calédonienne en vue des Jeux du Pacifique de Tahiti 2027.

Après en avoir délibéré, le comité directeur décide de relancer ce projet de déplacement et émet un avis favorable à sa réalisation, sous réserve de la confirmation des financements annoncés.

Prochaine réunion le 07 Septembre 2026

Le Secrétaire Général — Le Président

Raphaël Zanon — Jean Claude ROBIN

